avizoom

◄ bulletin de l'avicam ► n°50 ◄ novembre - décembre 2003 ►

Le mot du Président

L'INTERVENTIONNISME DES ELUS LOCAUX

Le plafond de 8 millions d'habitants, qu'un même opérateur ne pouvait dépasser, est en voie de disparaître. Sur la suggestion de l'Avicam, le Sénateur Paul Blanc a déposé en ce sens un amendement à la loi sur les obligations de service public des télécommunications et France Télécom, qui a été voté le 22 octobre en première lecture.

Si elle est adoptée définitivement, cette mesure permettra le rapprochement des opérateurs du câble et la constitution de plaques régionales, favorable au développement du haut débit.

Cette réforme, logique, consensuelle n'avait que trop tardé. Déjà en juin 2001, nous avions demandé un assouplissement ; l'Association française des opérateurs de réseaux multiservices (Aform) militait ardemment pour cette réforme. Le CSA, l'ART, le gouvernement y étaient favorables, mais le projet de loi qui le prévoyait n'aurait pas été bouclé avant fin 2004.

Pourtant les rapprochements ne peuvent pas attendre ; les câblo-opérateurs ont assaini leur situation, après des remises en cause parfois douloureuses. Cependant ils ne sont pas en capacité d'investir pour développer massivement l'activité, unifier les réseaux, peser fortement dans le secteur. Il leur faut aussi s'adapter face aux supports concurrents qui émergent : télévision sur IP, TNT… La suppression du plafond ouvre enfin des perspectives aux opérateurs et aux investisseurs.

Le rythme de notre législation ne suit pas les évolutions réelles : le décret d'application de l'article L.1511-6, pour les réseaux « fibres noires » n'est toujours pas sorti, alors que la crise de financement des télécoms impose maintenant à certaines collectivités de s'impliquer dans la construction de réseaux actifs pour aménager leur territoire. L'article L. 1425-1 du CGCT, qui doit le permettre est toujours en navette parlementaire. Et pendant ce temps, sur le terrain, ce sont les industries et activités locales qui sont pénalisées par une insuffisance d'offres en haut débit.

Non, décidément, les élus locaux, par leurs interventions, ne sont pas un risque pour le secteur privé : ils sont un appui.

Martial Gabillard

MultiMédiaville

« Communications électroniques et collectivités territoriales : le temps de l'action »

Manifestation de l'AMGVF, avec l'appui de l'Avicam

Bordeaux, les 26 et 27 novembre

Tel 01 44 39 34 56

http://www.grandesvilles.org

► Bienvenue à l'Avicam

La Communauté urbaine de Lille et la Ville de Rosny-sous-Bois rejoignent les membres de l'association.

► Bienvenus à l'Avicam (2)

Deux nouveaux visages pour le personnel de l'association : Sophie De Bleeckere, secrétaire, et Franck Briand, chargé de mission.

► Télé + internet

Le câble continue sa progression, et plus de 3.650.000 foyers français sont abonnés à ses services. La croissance du parc d'abonnés à Internet reste rapide (+ 44 % sur un an), avec pour la première fois un gain en valeur absolue (+ 103.000) supérieur à celui du parc d'abonnés à la télévision (+ 67.800). L'abonnement à la télévision reste néanmoins le socle sur lequel se construit la croissance de tous les services.

CABLE : APRES LA SUPPRESSION DU PLAFOND, LES OPERATEURS REDRESSENT LA TETE

Le 24 septembre 2003, l'assemblée générale de l'Avicam a permis pour la pr emière fois de réunir les représentants de plus de 60 sites concernés avec les présidents des principales sociétés opératrices, Philippe Besnier d'UPC France, Bernard Cottin de NC Numéricâble, Patrick Leleu de Noos, Patrick Pinochet de FT C.

De ces échanges sur les aspects nationaux et locaux des réseaux, on peut tirer 7 constats :

△ le câble présente un potentiel toujours important. Pour le haut débit, il stimule la compétition (prix, débit) et augmente la pénétration globale ; certaines collectivités commencent à l'utiliser dans le cadre de leurs projets (raccordement entre bâtiments publics, utilisation du génie civil pour le déploiement d'un réseau métropolitain, prolongement de réseaux de collecte…). Pour la télévision locale, il reste un support très utile, dans un contexte de pénurie de fréquences hertziennes analogiques, et d'incertitudes sur le numérique hertzien

△ les technologies annoncées (TNT, TV sur ADSL…) ne menacent pas frontalement le câble, mais à condition que le secteur puisse se restructurer

△ les opérateurs ont amélioré leurs performances économiques, mais ne sont pas en état de financer la poursuite de la construction des réseaux tant que la restructuration n'a pas eu lieu

△ la restructuration nécessite un rapprochement entre les opérateurs. Ce rapprochement est conditionné par la réforme de la législation (en cours, mais en retard) et par la sortie de France Télécom des réseaux qu'elle n'exploite pas

△ les collectivités ont une responsabilité globale sur l'aménagement de leur territoire pour les réseaux de communications électroniques ; il faut replacer le câble dans cet ensemble (étude de son déploiement, de ses capacités techniques, de ses infrastructures, de l'occupation du domaine public, des relations contractuelles…)

△ les progrès de l'intercommunalité et la convergence des réglementations et des réseaux pose la question de l'échelle territoriale pertinente pour gérer le dossier câble

△ en 2004 le droit d'intervention des collectivités en matière de réseaux et services de communications électroniques et d'audiovisuel sera élargi. Parallèlement, il sera obligatoire d'adapter les contrats en cours avec les câblo-opérateurs ; au delà d'un simple toilettage, ce peut être l'occasion de fonder, si nécessaire, de nouveaux partenariats.

L'Avicam interviendra pour mutualiser les réflexions locales, diverses, sur ces évolutions en cours.

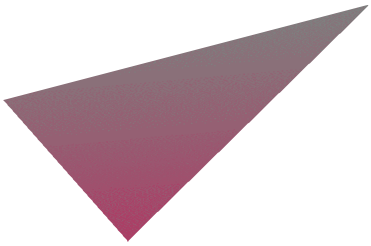

► Concessions réciproques

Suite aux retards pris dans le câblage du réseau concessif et aux difficultés financières des opérateurs, un accord a été trouvé entre le Sipperec et Noos. Il prévoit la suspension des pénalités de retard et la construction de 43.000 prises sur deux ans sur les deux plaques partiellement câblées. Pour la troisième plaque, une nouvelle réflexion est lancée.

► Pendant les travaux, la vente continue

La suppression du plafond des 8 millions d'habitants offre la perspective de la constitution d'opérateurs plus puissants. Les maisons mères des cablo-opérateurs sont toujours à la recherche d'investisseurs, mais n'ont plus le couteau sous la gorge : elles se sont désendettées, et les opérateurs réussissent à équilibrer leurs comptes au quotidien, sans augmenter la dette auprès des banques ou des actionnaires. Elles ne sont donc pas obligées de brader les réseaux. Un rapprochement des opérateurs nécessitera du financement, pour unifier les systèmes techniques, les offres commerciales, la gestion des abonnés, avant d'engranger les bénéfices d'une fusion.

Pendant ce temps, les opérateurs continuent à faire évoluer leurs offres : pack câble+WiFi, augmentation du débit (+25%) de l'internet à prix constant pour Noos, et bientôt pour UPC, mosaïque interactive (NC Numéricâble), nouvelles chaînes de TV en numérique et services interactifs (jeux, météo, PMU), télévision sur IP au stade commercial, numérisation des abonnés de FTC… NC Numéricâble vient également d'ouvrir l'accès à internet à Caen, répondant à une forte demande de la Ville.

Cependant les gros investissements sont rares, l'extension des réseaux et leur rénovation (réseaux 1G) piétinent, en attendant la restructuration.

CABLE ET HAUT DEBIT

Le câble est d'abord une émulation locale : hier, il a accéléré le déploiement de l'ADSL, aujourd'hui, il stimule la concurrence sur les débits et les tarifs... Un exemple: fin 2002, le pays européen le plus câblé, la Belgique, avait pratiquement le plus fort taux de pénétration du haut débit en Europe avec 8,4 abonnements pour 100 habi - tants, trois fois plus que la France (2,4). Et en Belgique, l'ADSL c'est, aujourd'hui, 3 Mbit/s pour 40 euros ! Mais d'autres retombées sont possibles, comme le prouve une série d'initiatives locales.

► Clichy/NC Numéricâble : offrir un service spécifique haut débit aux collectivités

La Ville de Clichy possède de nombreux sites décentralisés et un parc de 500 ordinateurs. Elle a recherché à disposer d'une offre qui lui permettrait de relier les différents sites entre eux avec un débit suffisant et uniforme, en harmonisant les outils et les contrats. Elle voulait également pouvoir évoluer vers un VPN (réseau privé virtuel) sécurisé. Après appel d'offres, le choix s'est porté sur NC Numéricâble, qui offrait davantage de débit (10 Mbit/s descendant, et 2 Mbit/s remontant) pour un prix inférieur à ses concurrents.

► Rhône/UPC : construire un partenariat pour l'accès internet des bâtiments publics

Sur le département, le montage structurel intègre une préoccupation de service pour les bâtiments publics. Le Conseil général a financé environ 75 M Euros, soit un tiers de l'investissement du réseau d'UPC. Il couvre la quasi-totalité des communes à l'exception de l'agglomération centrale qui était déjà câblée. Le montage s'est fait en délégation de service public et le réseau revient à la collectivité en fin de contrat. En plus de cette couverture étendue, 1500 points publics bénéficient d'un accès gratuit à internet : mairies, bibliothèques, bâtiments municipaux, collèges, écoles, services déconcentrés du département, etc. Les collèges sont raccordés à 2 Mbit/s symétriques, les écoles et mairies à 500 Kbit/s. Ces capacités augmenteront en même temps que la capacité globale du réseau.

► Pau/Noos : articuler un projet de réseau métropolitain et le câble

Le projet, Pau Broadband Country, concerne les entreprises, les institutions et les particuliers. Il est en cours de déploiement sur le terrain, suite à une procédure de délégation de service public. Projet pilote au niveau européen, il vise un service à très haut débit. L'accord avec le réseau câblé de Noos a visé à accélérer le déploiement en minimisant les coûts, à travers une participation financière pour pouvoir utiliser le génie civil du câble, dans le centre-ville.

► Nancy/SEM Câble de l'Est : utiliser le câble comme capillaire d'un réseau métropolitain

La réflexion de la collectivité est guidée par un souci d'aménagement du territoire et une analyse sur la place des réseaux, qui ne sont pas des biens marchands comme les autres. La communauté urbaine a créé le Réseau Métropolitain de Télécommunications, dont les opérateurs sont clients, et qui a également servi de backbone pour l'enseignement, la recherche et la santé. Par ailleurs, la périphérie de Nancy est câblée par la SEM Câble de l'Est. Le Grand Nancy a décidé une nouvelle étape en apportant le RMT à la SEM afin de former un ensemble comprenant le réseau de collecte et le réseau câblé. Ce dernier permet une capillarité plus importante, en prolongement de l'infrastructure principale, en utilisant le génie civil ou la fibre ou le coaxial.

► Alsace : utiliser le câble comme capillaire d'un réseau régional

L'Alsace est une des régions les plus câblées de France. Le Conseil régional a lancé une délégation de service public pour un réseau régional de collecte, d'un montant estimé de 30 M Euros ; il utilise et complète les fibres optiques d'Electricité de Strasbourg et du Réseau de Transport de l'Electricité. Il dessert les centraux téléphoniques de France Télécom pour le dégroupage, les points de présence des opérateurs et toutes les têtes de réseau des réseaux câblés. La consultation est en cours et l'opérateur de câble régional (Altice, qui a repris Est Vidéocommunication) fait partie d'un des deux consortiums qui ont répondu. Pour les réseaux câblés, le réseau régional permettra de rapatrier leur trafic IP sur les réseaux transnationaux qui passent à Strasbourg.

► Jouons un peu

Certaines collectivités déploient des réseaux physiques pour l'ensemble des acteurs de leur territoire; d'autres passent des marchés de services pour leurs besoins publics.
C'est quoi, c'est où ? Testez vos connaissances...

1 Amplivia
2 BUS
3 Melis@
4 Irisé
5 RMT
6 Mégalis
7 e-téra
8 Réseau métropolitain de Castres-Mazamet
9 Lumière
10 Vikman
11 Rap
12 O-Mega
13 Syrhano 2
14 FOR

(solution en page 5)

► ADSL, télévision et téléphone

L'ADSL touche aujourd'hui 2.700.000 abonnés, et poursuit une croissance forte. Alors que les investissements de France Télécom sont en diminution (un quart en moins entre 2002 et 2003), ceux sur l'ADSL doublent presque. Parallèlement, les opérateurs alternatifs investissent aussi, dans le dégroupage (Cegetel, LD Com, Tiscali , Telecom italia...), et dans la commercialisation, avec des offres qui incluent de plus en plus souvent le service téléphonique sur IP. La bataille pour prendre des parts de marché fait rage, à grands coups de promotion sur l'installation, le modem, voire le WiFi en complément, ce qui explique la forte augmentation constatée. Les contentieux se multiplient aussi, visant à empêcher d'éventuels abus de position dominante de FT sur la boucle locale ou par ses agences commerciales. Il faut dire que les intérêts stratégiques sont lourds : les revenus de la téléphonie fixe de FT s'érodent mais il sont encore considérables. Son chiffre d'affaires en France représente près de la moitié du total, Orange et Wanadoo compris. Pour l'opérateur historique, il est impératif de contrer l'offensive de ses concurrents en maintenant la part de marché de Wanadoo sur l'ADSL : 57% à ce jour, contre 70% fin 2002. Mais il n'a pas le même intérêt à faire basculer ses clients en téléphonie sur IP, d'où, sans doute, son investissement annoncé dans la télévision sur IP, pour étoffer son offre. Une orientation par ailleurs conforme à l'augmentation, tous supports confondus, des usages de services « images » par rapport aux services « voix », et qui peut tenter de profiter du creux de la vague dans lequel sont les opérateurs du câble. Pour que cette logique soit complète, il faut aussi réintégrer Wanadoo au sein de la maison mère. Ce sera possible grâce à la loi qui vient de passer en première lecture au Sénat. Une procédure express, qui a scindé l'avant-projet de loi sur les communications électroniques en deux et bousculé les parlementaires. Mais cette brusquerie a suscité une contre-offensive des opérateurs alternatifs, qui ont obtenu par un amendement parlementaire la possibilité de revente de l'abonnement téléphonique classique, avec à la clef une diminution possible du CA de la téléphonie fixe...

► Réseaux de collectivités : un nouveau marché

Alcatel et Vinci Networks ont annoncé la conclusion d'un « partenariat stratégique pour fournir des réseaux de communications et des solutions large bande aux collectivités locales françaises ». Les collectivités locales sont en passe d'acquérir le droit de devenir exploitants de réseaux, il s'agit de « les aider à relever ce nouveau défi ». Ces deux poids lourds de leurs secteurs, alliés, seront sans doute candidats aux délégations de service public, aux côtés d'autres consortiums qui regroupent souvent équipementiers, opérateurs et entreprises de travaux publics.

► Europe : suivez le guide

La Commission européenne a publié un Guide pour la mise en oeuvre des fonds structurels dans le secteur des communications électroniques. Il précise les conditions d'éligibilité et la procédure à suivre. A noter en particulier que si les fonds sont en principe réservés aux régions éligibles aux objectifs 1 ou 2, il est possible de financer des investissements en dehors de ces régions à partir du moment où ceux-ci concernent des régions contiguës.
http://europa.eu.int/comm/regional_policy/sources/docoffic/working/doc/telecom_fr.pdf

► 1511-6, 1425-1 et sexe des anges

Les réseaux « fibres noires » seront-ils rangés dans la catégorie des réseaux de communications électroniques ?

L'ART, interrogée par l'Avicam, répond clairement non : il s'agit d'infrastructures passives de télécommunications. Non, du moins jusqu'à ce que des équipements actifs soient installés, car un réseau « fibres noires » activable constitue bien un réseau de communications électroniques, au sens des directives et de la future loi française.

Pour l'ART, une activité de location de fibres n'est pas une activité d'opérateur, mais « une simple activité commerciale ». Dès lors, on peut s'interroger sur la suppression envisagée de l'article L. 1511-6 par la loi sur l'économie numérique : qu'est-ce qui va régir l'établissement, et l'exploitation, de réseaux « fibres noires » par les collectivités ? Pas le L.1425-1…
On retombe donc dans la situation antérieure au L.1511-6 : des collectivités qui agissent dans une activité commerciale, sans bénéficier de droits de passage comme les opérateurs de télécoms !

► Où est le service public ?

Dans les zones les moins denses, les réseaux « fibres noires » ne suffisent pas à attirer les opérateurs de services : dans l'état actuel du secteur, en pleine consolidation, ils ne peuvent pas financer les équipements actifs indispensables. Les financiers des opérateurs exigent en effet des temps de retour sur investissements extrêmement courts. Certaines collectivités ont donc envisagé d'installer des réseaux actifs : la fibre est illuminée, et des DSLAM partageables installés. Cela permet aux opérateurs et fournisseurs d'accès à internet d'offrir leurs services en tout point du réseau, sans avoir à réaliser des compléments d'investissements (génie civil entre le réseau de collecte et le client, équipements actifs, DSLAM…).

Inversement, un réseau purement « fibres noires » ne leur permettrait pas de venir, et le projet de la collectivité aurait toutes les chances de rester déficitaire, faute de clients opérateurs. En 2003 plusieurs procédures de délégation de service public ont été lancées (Alsace, Pyrénées Atlantiques…) en misant sur une ouverture rapide, après l'annonce du CIADT de décembre 2002. Il s'agissait de construire un réseau « fibres noires », conformément à la législation en vigueur, puis de l'équiper dans la foulée en éléments actifs. Mais l'adoption de l'article L.1425-1 du CGCT, qui instaure un nouveau chapitre au titre des services publics locaux, prend du retard : on parle maintenant de juin 2004. Les projets sont donc suspendus pour les pionniers, tandis que les collectivités plus hésitantes diffèrent leurs décisions.

L'Avicam, par un communiqué de presse, a regretté qu'un créneau parlementaire ait été trouvé en quelques semaines pour le projet de loi relatif aux obligations de service public des télécommunications et à France Télécom, alors que le bouclage de la loi sur l'économie numérique était retardé. Le service public n'existe pas seulement au niveau national, il existe aussi au niveau local.

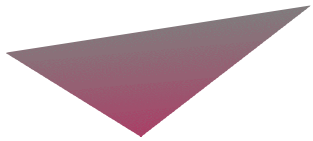

Solution du jeu de la page 4

1 Réseau de la Région Rhône-Alpes, pour l'enseignement (marché de services)
2 Boucle Universelle de Service, du Conseil général de la Manche (fibres noires sur RTE). En déploiement
3 Réseau « fibres noires » du Conseil général du Maine et Loire (en projet)
4 Réseau du Sipperec, périphérie de Paris (fibres noires)
5 Réseau Métropolitain de Télécommunications (fibres noires + liens avec le réseau câblé) de la Communauté Urbaine de Nancy
6 Réseaux des Syndicats Mixtes en régions Bretagne et Pays de Loire (marché de services)
7 Réseau « fibres noires » du Conseil général du Tarn (+ Gers et Tarn-et-Garonne)
8 Réseau « fibres noires »… de Castres-Mazamet
9 Réseau des GFUs de Besançon
10 Réseau de la région Basse-Normandie pour la santé
11 Réseau Aquitain Public, marché de services pour raccorder 150 lycées à Renater via le turbo-DSL et Numéris
12 Réseau de la Communauté urbaine de Nantes, regroupant 3 GFU (collectivités, recherche et enseignement supérieur, santé)
13 Réseau de la Haute Normandie, centré sur l'enseignement et la recherche, étendu vers l'administration, la santé et la culture (marché de services)
14 Réseau de Fibres Optiques Rennaises, à disposition des GFU publics, et qui va s'ouvrir aux opérateurs privés

► Charte du Netpublic et comm.com ?

La charte Netpublic signée entre le Ministère de la Recherche et l'Association des Maires de France, le 14 octobre dernier, traduit les engagements du gouvernement vis-à-vis des lieux d'accès publics à internet.

En préambule la charte rappelle la nécessité d'agir pour réduire le fossé numérique. Elle souligne également les efforts déployés depuis de nombreuses années par les collectivités territoriales pour favoriser la création de lieux d'initiation aux TIC. Elle affirme enfin l'engagement de l'Etat pour améliorer la communication sur les EPN (mise en place d'une signalétique commune pour harmoniser leur identification par les publics...).

Pour autant, nombres d'interrogations subsistent. La charte indique par exemple que la création de nouveaux espaces publics numériques ne sera pas « privilégiée », laissant ainsi en suspend la question du traitement des zones blanches, qui, sur le territoire nécessiteraient peut-être une orientation des investissements. La « lutte contre la fracture numérique » ne passe t-elle pas par une couverture plus complète des territoires ?

La charte ne définit pas non plus précisément les publics réellement prioritaires à atteindre. A contrario, les stratégies territoriales validant l'exercice des lieux d'accès publics à internet s'appuient dans leur grande majorité sur une définition préalable très fine des publics prioritaires. Le Conseil Général du Lot a ainsi identifié comme « publics prioritaires » : « les jeunes de moins de 25 ans demandeurs d'emploi et sortis du système scolaire sans diplôme de formation professionnelle », « les salariés faiblement qualifiés et fragilisés dans leur emploi notamment par la généralisation des TIC », ou encore « les femmes n'ayant jamais travaillé ou ayant eu une interruption de leur vie professionnelle pour raisons familiales ».
Pourquoi ne pas s'appuyer sur l'expertise des acteurs de terrain (associations, collectivités locales et territoriales) pour redéfinir collectivement et régulièrement, au regard des « manques », les axes de la politique de lutte contre la fracture numérique ?.

Par ailleurs, une meilleure communication sur les espaces labellisés sera t-elle suffisante pour faire venir les publics les plus éloignés ? Il est à craindre que toute signalétique tende davantage à communiquer sur les initiatives de l'Etat plutôt que d'atteindre et de faire venir les publics prioritaires.

Enfin, en l'absence de budgets d'accompagnement (de fonctionnement), la fermeture d'EPN risque de se poursuivre (Alsace, Ile de France...). L'Etat ne donne d'ailleurs pas l'exemple. Il a été décidé de ne pas poursuivre la création de Point Cyb (implantations dans les quartiers défavorisés) et d'Espaces Cultures Multimédia en 2004, de ne pas reconduire les budgets de coordination du réseau des Points Cyb, et de procéder à la « dé-labellisation » d'un certain nombre d'Espaces Cultures Multimédia (une convention entre la CDC et le ministère de la culture permettra néanmoins à une soixantaine d'entre eux d'obtenir des fonds pour poursuivre leurs activités sous l'égide « Cyberbase »).

Une vaste campagne de publicité, associant l'Etat et le secteur privé, a été lancée pour promouvoir l'informatique et internet. Cependant la loi de finances 2004 ne prévoit pas d'allègements fiscaux, ni de réduction de la TVA pour l'équipement, en outils multimédia, des ménages les moins favorisés. Aussi en l'absence d'un réel engagement à la résorption des zones blanches, de programmes en direction de publics prioritaires, d'une écoute plus systématique de l'expertise des acteurs de terrain et de budgets en direction des espaces publics numérique, la « lutte contre la fracture numérique » ne demeurera qu'un discours.

Le texte de la charte :
http://www.educnet.education.fr/actua/html/arts/G20031015.htm

► Douche écossaise sur l'e-vote politique

Le Forum des droits sur l'internet a publié ses recommandations sur le vote électronique, en différenciant les modalités (à distance, kiosque à voter...) et les types de scrutin (politique, consulaire, associatif...). A partir des nombreuses expérimentations françaises et étrangères, le rapport souligne que deux arguments fondamentaux des partisans, politiques et commerciaux, de l'e-vote, doivent être relativisés : la diminution des coûts et l'augmentation de la participation, non prouvées à ce jour.
Le Forum recommande donc une démarche graduelle et différenciée. Si le vote électronique à distance est à encourager pour certaines élections (consulaires, associations, assemblées générales d'actionnaires...), le Forum recommande de ne pas le mettre en place pour les élections politiques.
Le Ministre de l'intérieur s'est pourtant déclaré prêt à déposer un projet de loi pour l'expérimentation du vote par internet depuis le domicile ou par machine à voter dans les bureaux de vote, dans le cas des référendums locaux. Compte tenu des écarts sociaux pour l'accès à internet, voilà qui ressemble à une forme moderne du scrutin censitaire...
A propos d'argent toujours, le Forum précise que, à son avis, « l'Etat doit assurer une prise en charge spécifique du coût d'équipement des systèmes de vote électronique » Un vrai bouleversement !
D'accord ou pas, un rapport à lire absolument.
http://www.foruminternet.org/recommandations/

► Les anciens et les modernes

Depuis le 19 septembre de l'an de grâce 2003 tous les fonds d'archives numérisés de la ville de Rennes sont en ligne. Ce projet a été initié par le service des Archives dès février 2002 puis épaulé par les services informatiques et agréé par les élus. En respect des textes, des instructions de la Direction des Achives de France et des avis de la CNIL, chacun peut consulter gratuitement les quelque 796 registres parroissiaux, 274 registres de délibérations, 98 registres de recensements, etc. dont les premiers datent du 15ème siècle. Manquent à l'appel certains documents ou repertoires en attente d'agrément, mais qui sont consultables dans la salle de lecture (par exemple permis de construire ou contentieux).
Ce projet, fruit d'une collaboration étroite entre tous les services mais aussi des intervenants privés, a été conçu dans l'idée d'un service public étendu allant dans le sens du développement permanent de l'administration électronique (d'où sa gratuité). Il n'aurait pas pu être développé si une campagne de numérisation n'avait pas été réalisée dès 1997. Le public espéré est large : universitaires, chercheurs, professeurs et élèves, généalogistes, passionnés et curieux. L'axe de recherche documentaire a été privilégié, le but n'étant pas de mettre à disposition une base d'images mais de proposer l'image comme aboutissement d'une recherche.
Les solutions techniques axées pour une consultation en bas débit, font intervenir les logiciels Avenio, Archinoe et Mnemoz pour respectivement la saisie, la base de données en ligne et la génération des images. Le suivi éditorial est fait par le service des archives. Une interface en open-source a été développée par la Ville pour faire l'exportation des données du service (en mode texte) vers la base du site. Ce développement pourra être accessible par tous les services d'archives de collectivités travaillant avec Avenio. La forme de cet accès est encore en délibération (contacter le Pôle Internet de Rennes). Une mise à jour des données et des documents numérisés est prévue tous les ans.
Ce site est trop récent pour faire l'objet d'une évaluation objective, mais nous vous tiendrons au courant du succès annoncé de cette première en France. Il serait selon nos sources, nominé pour le prix Territoria 2003.

http://www.archives.rennes.fr ou comment rabibocher les anciens et les modernes.

► Accès pour tous et handicap

L'utilisateur le plus fréquent (et peut-être le plus important) de votre site Web est probablement sourd, aveugle, et incapable d'utiliser une souris… c'est le cas de tous les moteurs de recherche ! Et une mauvaise indexation vous prive d'un bon nombre d'utilisateurs. C'est la première leçon à tirer du dernier groupe de travail de l'Avicam sur les "Portails locaux" qui traitait de l'Accessibilité globale des sites web avec un regard plus particulier vers le handicap. Le consortium W3C et l'Association BrailleNet sont venus exposer les règles de l'art pour rendre un site "accessible à tous", avec des axes techniques et orientés vers l'humain.
Une synthèse vocale pour malvoyant et un moteur de recherche ont de nombreux points communs, dont celui de traiter l'information d'une page Web ligne à ligne (contrairement à vous qui la voyez dans sa globalité). De nombreux exemples, de même niveau, permettent de comprendre que tout travail sur l'accessibilité bénéficiera à tous : développeurs et utilisateurs, demandeurs ou fournisseurs de contenus. Une des clefs étant d'utiliser tout simplement un code Html valide ! Parmi les défauts les plus courants : absence de nom pour les pages, trop de liens hypertextes, un contraste inexistant (texte en bleu sur fond noir), des images non commentées par des textes alternatifs, etc. Vous trouverez sur les sites des associations travaillant sur ce sujet, gratuitement et en français, des guides proposant les premières solutions techniques. A consommer sans modération. Pour acompagner le travail de ces associations, en manque de relais locaux, un document de synthèse est disponible pour tous sur notre site (rubrique "données du secteur" de la thématique Portails locaux).
Le 28 avril 2003, dans un quasi-anonymat 24 structures européennes ont signé avec le W3C un mémorandum sur l'accessibilité avec en point de mire un label européen de certification. Plus près de chez vous, il a été annoncé au CISI de Juillet 2003 "l'introduction d'une obligation d'accessibilité des sites publics pour les handicapés dans la prochaine modification de la loi de 1975 sur le handicap". Mais il n'y a aucune raison d'attendre la loi pour commencer…
http://www.w3.org
http://www.braillenet.org
http://www.websourd.org
Compte-rendu du groupe de travail de l'Avicam, monographie de WebSourd et une proposition de protocole de travail autour de cette thématique :
http : //www.avicam.org/site/upload/03_09_Avicam_CR_PL.pdf

► TNT : adieu au local ?

La TNT se pare encore de la vertu d'être le futur support de la télévision locale. Mais chaque décision, depuis l'abandon d'un multiplex local par le CSA, éloigne un peu plus cette perspective.

Adieu au local en numérique terrestre, c'est fait pour France 3. Le projet de télévisions régionales, TNR, est mort et enterré. La fréquence réservée sera utilisée pour autre chose (les rumeurs vont bon train sur la chaîne Histoire, ou Festival), et tous les moyens financiers sont mis pour doubler la production sur la chaîne en analogique, avec des décrochages régionaux plus souples. Le même programme sera simplement dupliqué en numérique, mais pas partout car il y aura moins d'émetteurs permettant des décrochages…

Adieu au local, c'est la forte pente que prend le projet de loi sur les communications électroniques et l'audiovisuel, en permettant à tous les grands groupes de faire acte de candidature pour des fréquences locales numériques… Le passé a montré, en radio, que les ressources en fréquence ne restaient jamais locales dès que le national pouvait candidater : aussitôt qu'il est devenu possible de faire un réseau national, chaque groupe en a constitué un, dès qu'il a été possible d'en cumuler trois (Loi Carignon), les groupes ont constitué leurs réseaux de trois chaînes.

Adieu au local, c'est peut-être ce que des porteurs de projets pourraient décider au vu des aléas du démarrage de la TNT. Prévu en 2002, repoussé à 2004, plus probablement à 2005, il n'y aura même pas deux ans pour se lancer avant que les chaînes nationales puissent venir capter le marché de la publicité de la distribution. Avec comme perspective de ne toucher grâce à la TNT, que de 8 à 30% des foyers en 2010, si l'on en croit les études actuelles !

Adieu au local, c'est peut-être le non-dit de la commission « Boyon » (en attente de renommage), qui comprend toutes les chaînes nationales, mais aucun représentant du secteur « local ». Quant aux opérateurs de multiplex, leurs sociétés sont constituées, elles vont faire des choix technologiques et financiers. Toutes les chaînes y sont actionnaires, mais, bien sûr, personne ne représente les chaînes locales…

Reste encore une hypothèse : le service public est réparti aujourd'hui sur deux multiplex à moitié occupés. Sur le premier il manque les trois nouvelles chaînes que le gouvernement tarde à choisir. Sur le deuxième, manquent les futures chaînes locales. D'où la forte tentation de tout regrouper au démarrage sur un même multiplex. Il resterait alors un multiplex pour les chaînes locales… ou pour d'autres, avec un adieu définitif au local ?

► Pub 2004-2007 : profitez en !

Le décret n° 2003-960 du 7 octobre 2003 modifie le décret n° 92-280 du 27 mars 1992 en matière de publicité. Il autorise notamment la publicité pour la distribution sur les chaînes locales dès 2004 ; ce secteur ne restera interdit aux télévisions analogiques hertziennes que trois ans. Le créneau pour profiter de cette ouverture, avant que les chaînes nationales ne s'y engouffrent avec toute leur force de frappe, est donc limité, mais il faut en profiter. Autre ouverture, mais pour tout le monde : le secteur de la presse. Les télévisions locales par câble peuvent aussi faire de la publicité pour l'édition, mais pas les hertziennes. Mais ce qui aurait pu rapporter le plus, les opérations de promotion, au caractère limité dans le temps, restent interdites. Exemple de promotion interdite à la télé locale : « Pub 2004-2007 : profitez en ! »

► TV (Breizh), portefeuille et inceltitudes

TF1 monte au capital de TV Breizh, ou plutôt les autres partenaires (Berlusconi, Murdoch, Pinault) descendent, en ne suivant pas les augmentations de capital consécutives aux déficits de la chaîne. Les émissions régionales sortent du prime time (comment dit-on prime time en breton ?) et seront moins financées, au profit d'achats de programmes généralistes. La chaîne va rejoindre « le portefeuille de chaînes thématiques du groupe » selon Patrick Le Lay. Les prestataires et producteurs régionaux qui avaient massivement investi en se fiant aux promesses des géants de l'audiovisuel découvrant leur passion pour la Bretagne ne vont pas tarder à en payer les conséquences.

► Sur le câble, encore

Canal Est, association qui regroupe 26 télévisions locales en Alsace et Lorraine, étoffe sa distribution avec un programme comprenant des émissions régionales et de complément (documentaires…).

Nouvelle convention du CSA pour Canal Info Strasbourg, qui passe de deux heures à cinq heures de nouvelles productions locales par semaine.

Nouvelles chaînes conventionnées à Saint-Martin-en-Campagne, Custine, Morange, Vallée de la Doller, Penly, Valenciennes...

► La banlieue monte à Paris

Les chaînes Montreuil TV, Vo'TV, TV Fil 78, Télessonne, La Locale et Parisphérie ont été autorisées à diffuser, du 1er octobre au 31 décembre 2003, leur programme en Île-de-France, en fréquence partagée sur le canal 35.

► TNT : la pente est-elle forte ?

La première question est de savoir quand la TNT démarrera : l'hypothèse de fin 2004 commence à paraître très optimiste. La deuxième est plus complexe : on part de zéro, mais à quelle vitesse les foyers s'équiperont-ils ? La forme de la pente du taux d'équipement conditionne la viabilité des chaînes de la TNT. Celles qui existent déjà et sont proches de l'équilibre économique sur le câble et le satellite peuvent supporter une montée en charge lente. C'est plus difficile pour une chaîne gratuite, qui mise sur les ressources publicitaires. Et c'est une question de vie ou de mort pour une chaîne locale qui n'aurait que ce support.
Les prévisions à ce jour sont diverses, mais guère rassurantes :
La plus pessimiste (Global digital TV, informamedia) donne une pente très faible, avec une pénétration de 8% en 2010. Le scénario médian de NPA Conseil table sur un médiocre 20% à cette échéance. La plus optimiste (Idate) espère 29%. Mais l'Idate souligne qu'avec ce chiffre les chaînes en clair ne peuvent s'équilibrer financièrement sur la période. Conclusion de l'Idate : « Face à ces chiffres et à la lumière des expériences étrangères, peut-être est-il encore temps en France de remettre à plat le dossier TNT afin de le réorienter dans une direction plus favorable au secteur audiovisuel français ? ».
Une question à laquelle Michel Boyon, actuel coordinateur du projet et nommé directeur de cabinet du Premier ministre, sera bien placé pour répondre. En tout cas, pour avoir mené à bien la privatisation de TF1 au cabinet de François Léotard, il connaît bien les embuscades que ce groupe pourrait mettre sur la route de la TNT.

http://www.informamedia.com
http://www.idate.fr/fr/qdn/an-03/IF279/index.htm
http://www.npaconseil.com/syntheses/0309_TNT.pdf

► Ressources humaines

Dans le cadre de la restructuration de France Télécom, le Premier ministre a institué une Mission Mobilité qui favorise l'affectation de ses fonctionnaires dans la fonction publique, y compris territoriale. Chaque région comporte un « espace mobilité » pour mettre en relation les postes proposées avec les personnes volontaires et organise un accompagnement personnalisé. Les compétences concernées vont de la relation client à la gestion, en passant par l'informatique, le multimedia, l'innovation et, bien sûr, les réseaux.
Contact :
svp.mobilite@francetelecom.com

► Groupons-nous, troisième

Le SIPPEREC a coordonné pour la troisième fois un groupement de commandes de télécommunications pour 72 collectivités et établissements publics de la région parisienne. Sept lots ont été attribués dans quatre marchés à France Télécom, MCI, SFR et Praxitel. La procédure permet une nouvelle baisse de tarifs moyens de 18%, qui se cumule avec les précédentes. Les opérateurs ne perdent pas tout, car parallèlement le volume augmente (le nombre de téléphones portables est ainsi passé de 800 à 5.000 !).
http://www.sipperec.fr/

► WiFi déclaratif

Puisqu'il n'y a plus de régime de licences, une simple déclaration auprès de l'ART suffit pour un opérateur de WiFi. Sauf pour les collectivités, bien sûr, tant que les déclarations gouvernementales pour leur permettre d'être opérateurs n'auront pas trouvé le créneau parlementaire pour se concrétiser...
http://www.arttelecom.fr/dossiers/rlan/index-d-rlan.htm

► Communicator

La licence, ça n'est pas que l'attitude passée du nouveau gouverneur de Californie, c'est ce que cet Etat a imposé aux opérateurs de téléphonie sur IP en septembre. Ils en étaient dispensés auparavant, mais la VoIP représente maintenant 10% des communications téléphoniques- une proportion qui ne peut qu'augmenter (source : e-business/CNet News).

► 1+1 = ?

En fusionnant AOL et Time Warner, les hérauts de la convergence pensaient que 1+1=3. AOL Time Warner a décidé de s'appeler désormais... Time Warner, après l'effondrement de la valeur de la partie, somme toute assez virtuelle de l'entreprise de la *« nouvelle économie »*.

avizoom
Directeur de la publication
Martial Gabillard
Rédacteur en chef
Patrick Vuitton
Rédacteurs
Patrice Simon
Franck Briand
Secrétaire de rédaction
Françoise Diallo
Conception graphique
Martine Loyau
Publication de l'Avicam
11, rue La Fayette, 75009 Paris
Tél. : 01 42 81 59 99
Fax : 01 49 95 02 18
www.avicam.org